

Projet Educatif De Territoire

Ville de Ploemeur

Période 2015 – 2016

Nom du correspondant :

Franck STRUGEON

Directeur Education Enfance Jeunesse Sport

Mairie de Ploemeur - BP 67 – 56274 Ploemeur cedex

☎ 02 97 86 41 04

✉ fstrugeon@@ploemeur.net

Projet Educatif de Territoire

Ville de Ploemeur

Sommaire

I DIAGNOSTIC

- 1 – La Politique Educative Locale à Ploemeur
- 2 – Périmètre et public du Projet Educatif De Territoire
- 3 – Activités extra scolaires et périscolaires
- 4 – Atouts et contraintes du territoire pour la mise en œuvre du PEDT

II CONTENU DU PEDT

- 1 – Evaluation du PEDT 2014-2015 (partie rythmes scolaires)
- 2 - Les objectifs éducatifs partagés par les partenaires
- 3 – Schéma organisationnel pour la rentrée de septembre 2015
- 4 – Les activités proposées dans le cadre du PEDT (partie rythmes scolaires)
- 5 – Ressources mobilisées

III MODALITES PRATIQUES

- 1 – Périodes de la journée /semaine concernées par le PEDT
- 2 – Modalités des structures municipales pour l'année scolaire 2015-2016
- 3 - Durée du PEDT
- 3 – Demande de dérogation pour le taux d'encadrement des TAP

IV MISE EN OEUVRE

- 1 – La démarche
- 2 – Formation des équipes
- 3 – Partenaires du projet
- 4 - Pilotage du projet
- 5 – Evaluation

I DIAGNOSTIC

1.1 La Politique Educative Locale à Ploemeur

L'Enfance-Jeunesse est considérée comme un véritable enjeu sur la commune de Ploemeur, avec le souci d'avoir une vision globale de l'enfant et du jeune au sein de la cité.

Depuis 2004 la Ville s'est inscrite dans le cadre des politiques éducatives locales définies au sein de la Charte Enfance-Jeunesse du Morbihan, cette démarche ayant été validée par la contractualisation d'un PEL (Projet Educatif Local co-signé par l'Etat via les services déconcentrés à l'échelon départemental).

Avec la réforme des rythmes scolaires et l'élaboration d'un PEDT en lieu et place du PEL, la ville de Ploemeur vise à favoriser une meilleure mise en cohérence de l'offre éducative existante, et ce dans l'intérêt de l'enfant.

1.2 Périmètre et public du PEDT

- **Le territoire concerné** : commune de Ploemeur (non située en zone prioritaire).
- **Le public concerné** : 0 – 16 ans
- **La communauté éducative** :

Réglementairement (loi de décentralisation de 1983), elle comprend : les élèves ; les parents d'élèves ; le chef d'établissement ; les enseignants ; le personnel municipal intervenant auprès des enfants (ATSEM, animateurs...) ; les élus des collectivités locales (commune et département ou région).

Par extension, et au niveau local, le secteur associatif y est notamment intégré.

➤ **Les établissements scolaires :**

8 écoles primaires publiques

➤ 5 écoles maternelles

- « Paul Gauguin » - rue Arago - 63 élèves (65 prévus en 2015)
- « Robert Desnos » - rue d'Argoat - 53 élèves (55 prévus en 2015)
- « La Châtaigneraie » - La Châtaigneraie - 57 élèves (50 prévus en 2015)
- « A. de Saint-Exupéry » - 31 bis, rue de la Tour du Génie - 59 élèves (62 prévus en 2015)
- « René-Guy Cadou » - allée des Glycines - 34 élèves (34 prévus en 2015)

➤ 3 écoles élémentaires

- « Marcel Pagnol » - rue Villemain - 192 élèves (195 prévus en 2015)
- « Jacques Prévert » - bd François Mitterrand - 154 élèves (143 prévus en 2015)
- « Lomener-Kerroch » - 32, rue de la Tour du Génie - 142 élèves (140 prévus en 2015)

2 écoles primaires privées

- « Notre Dame du Sacré Cœur » - 5, rue Louis Lessart - 409 élèves
- « Notre Dame de la Garde » - 3, chemin du Talud - 55 élèves

Enfin, les projets se travaillent en lien avec les deux collèges du territoire:

- Collège public « Charles de Gaulle » - rue des Pommiers 476 élèves
- Collège privé « Notre Dame Jean-Paul II » - Site du Ter 474 élèves

Dans le cadre du PEDT notons l'intégration des deux classes de CM3 dépendant de l'IME de Kerdiret et incluses dans les écoles élémentaires Pagnol (3 élèves) et J. Prévert (6 élèves).

A la rentrée 2014, les écoles publiques du territoire ont accueilli 754 enfants dont :

- 259 élèves de maternelle dont 26 élèves de moins de 3 ans
- 495 élèves en élémentaire

A la rentrée 2015, les écoles publiques accueilleront 744 élèves (prévisionnel éducation nationale).

Actuellement 71.5 % de la population scolaire des écoles publiques fréquente la restauration scolaire et 19 % de la population scolaire des écoles publiques fréquente les accueils périscolaires.

➤ Les structures municipales :

• La maison de la petite enfance « le pré en bulles »

« Le pré en bulles » rassemble, dans un lieu unique et central, les différents services liés à la petite enfance (0-3 ans) gérés par le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Ploemeur, à savoir : la crèche familiale, le multi-accueil, le relais assistantes maternelles, le lieu d'accueil enfants-parents. La première demande d'accueil de l'enfant se fait auprès du relais assistantes maternelles.

Le relais Assistantes Maternelles (RAM)

- Information des parents sur les modes d'accueil existant sur la commune
- Information sur le statut des assistantes maternelles indépendantes et sur les droits et devoirs des parents.
- Recensement de l'offre et de la demande.
- Soutien à la professionnalisation des assistantes maternelles.

La crèche familiale

40 places sont dévolues à ce mode d'accueil d'enfants de moins de 4 ans, au domicile de 20 assistant(e)s maternel(le)s salariées du CCAS et encadrée par une infirmière-puéricultrice. Des matinées d'éveil à la maison de la petite enfance sont également organisées par groupe d'âge et animées par une éducatrice de jeunes enfants.

Le multi accueil

C'est un mode d'accueil collectif qui peut être régulier (sous forme de contrat) ou occasionnel (avec possibilité de réserver une semaine à l'avance). L'équipe pluridisciplinaire formée d'éducatrices de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture, de CAP petite enfance et d'animatrices, et encadrée par la directrice éducatrice de jeunes enfants, peut accueillir jusqu'à 20 enfants en même temps (de 10 semaines à 4 ans).

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Une équipe de professionnelles accompagne le parent et son enfant de moins de 3 ans dans la découverte et le jeu. Les parents font connaissance et échangent avec d'autres parents et futurs parents (la fréquentation du lieu est libre et gratuite).

Au sein de la Maison de la petite enfance, les familles ont également accès au service public et gratuit dépendant de la Direction générale des interventions sanitaires et sociales (DGISS), du Conseil général du Morbihan. Des Permanences de la puéricultrice ont lieu le vendredi après-midi et les familles peuvent également se rendre aux consultations nourrissons qui ont lieu 1 fois par mois, dispensées par le Médecin de la PMI.

- **Les ALSH périscolaires**

Chaque école a un accueil périscolaire déclaré sur les temps du matin, du midi et du soir.

- **Les ALSH extrascolaires**

Concernant les élèves scolarisés dans le primaire, 3 ALSH sont proposés :

- ALSH la Châtaigneraie, 3/6 ans
- ALSH M. Pagnol / Cruguellic, 6/12 ans
- ALSH Passeport, 10/15 ans

- **La Maison des jeunes (MJ) et le Point Information Jeunesse (PIJ)**

Ces structures accueillant des jeunes de 14 à 30 ans, du mardi au samedi, après la classe en période scolaire et en après-midi durant les vacances scolaires.

- MJ : accueil informel, ateliers d'initiation artistique (théâtre, percussion...), accompagnement de projet en lien avec les pratiques des jeunes

- PIJ : accueil, information, accompagnement, orientation dans les domaines de l'emploi, la santé, la formation, le logement, les loisirs... Coordination du réseau Baby-sitting et du dispositif d'aide au logement « Un toit, deux Génération » en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

- **Le tissu associatif local :**

- Les associations sportives (4000 licenciés, 28 associations, 37 sections, plus de 20 disciplines) fédérées au sein de l'Office Municipal des Sports (OMS)
- Les associations humanitaires, sociales, culturelles, caritatives... () fédérées au sein de l'Office Municipal de la Vie Associative Ploemeuroise (OMVAP)

- **Le champ de l'éducation spécialisée:**

- IME de Kerdiret, IEM Ar Men de Kerpape, Protection Judiciaire de la Jeunesse...

1.3 Les activités périscolaires et extrascolaires.

650 enfants du territoire sont actuellement concernés par les activités périscolaires, et 530 enfants par les activités extrascolaires.

Tout au long de l'année, les enfants participent à des projets locaux comme « Enfants et Jeunes dans la Ville » organisés en partenariat avec l'UNICEF (La ville de Ploemeur est « ville amie des enfants » depuis 2008). Ils sont sensibilisés sur le thème de l'année en cours à travers des jeux et diverses réalisations, et participent à la mise en scène d'un espace découverte ouvert à tous. Le thème de l'année 2014 « le droit à l'accès à la culture » a permis de mener un travail autour du voyage dans les différentes structures partenaires.

En matière de participation, les enfants s'impliquent dans la rédaction du journal d'informations « Coz Toujours ». Ils ont ainsi l'occasion de rédiger des articles, réaliser des interviews, des photos en fonction des différents ateliers et activités. Le petit journal retrace les événements des temps péri et extra scolaires. Ils sont également acteurs lors du « Coz Café », temps de rencontre entre les enfants, les parents et les équipes d'animation.

Des temps d'échanges sont régulièrement proposés entre enfants et adultes (quoi de neuf, évaluations...)

Dans toutes les structures, les enfants sont sensibilisés au tri sélectif, au développement durable et à l'écocitoyenneté. Ils sont impliqués dans les salles de restauration en terme de signalétique, de décoration, mais aussi via des tâches individuelles et collectives (débarrasser, nettoyer la table...).

Des ateliers permanents sont proposés : bricolage, activités manuelles, jeux collectifs... Ces ateliers sont souvent proposés à l'initiative des enfants, et sont accompagnés pour la mise en œuvre.

On retrouve plus particulièrement dans les structures élémentaires les activités suivantes :

- Ateliers relaxation, proposés par une personne bénévole ;
- Ateliers musique, proposés par les professeurs de l'école de musique ;
- Ateliers tricot/couture, proposés par des personnes bénévoles et des parents d'élèves.

Un projet pédagogique déclinant les objectifs poursuivis et les moyens mis en œuvre est ainsi décliné dans chaque école.

Des activités nautiques et des séjours courts déclarés en tant qu'activités annexes aux projets pédagogiques des structures ALSH municipales sont proposés durant les vacances d'été.

Des passerelles entre les structures (maternelles et ~~élémentaires~~, ~~élémentaires~~ et secondaires) sont régulièrement mises en place lors des différents temps.

La maison des jeunes propose une offre de services visant à s'adapter aux caractéristiques du public visé. L'ouverture peut-ainsi être dédiée à un accueil simple sans activité programmée ou au contraire consacrée au déroulement d'un atelier régulier et récurrent. Les animateurs cherchent à identifier des dynamiques de projets (collectives et/ou individuelles) pour accompagner les jeunes en phase de conception puis concrétisation.

La ville soutien d'ailleurs aussi les jeunes au travers d'une enveloppe annuelle de 3 00 € « Aide aux projets de jeunes » visant à accompagner des jeunes et/ou groupes de jeunes à l'origine d'initiatives méritant un soutien particulier.

Le PIJ est également susceptible d'orienter les jeunes sur des thématiques d'études, d'emploi, de prévention (pratiques sexuelles, addictions...), formation (permis de conduire, BAFA...).

1.4 Les atouts et contraintes du territoire pour la mise en œuvre du PEDT :

• Les atouts

- L'environnement des structures, la situation géographique
- Le travail transversal des services de la ville
- La démarche participative sur les projets développés en lien avec l'enfance et la jeunesse : implication des différents partenaires (associations, institutions, parents d'élèves...)
- L'existence de projets pédagogiques sur tous les temps de l'enfant, y compris les accueils périscolaires et pause méridienne dans le cadre d'un travail collectif
- Une équipe d'animateurs permanents présents sur les différents temps de l'enfant
- Une direction regroupant les services Education, Enfance, Jeunesse et Sport pour une meilleure coordination des projets et des temps de l'enfant.

• Les contraintes

- Pas de locaux dédiés pour les deux ALSH, ceux-ci fonctionnent dans deux écoles, (contraintes de mutualisation des espaces pour l'aménagement de ces derniers, pas de changement d'ambiance pour les enfants)

- Trois écoles excentrées nécessitant des transports (coût financier)

- **Les besoins répertoriés**

- La formation pour tous les personnels (personnel des écoles et animateurs): connaissance des publics, aménagement de la pause méridienne, accompagnement du temps de repas, menée d'activités pédagogiques sur les temps périscolaires (jardin, arts plastiques, expression...);
- La mise en place de malles pédagogiques de jeux pour renforcer les outils d'animation et la transversalité entre les accueils.

II CONTENU DU PEDT

2.1 Evaluation du PEDT 2014-2015 (partie rythmes scolaires)

A la rentrée de septembre 2014 une concertation impliquant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (personnels de l'éducation nationale, parents, enfants, élus, services municipaux, associations,...) a été lancée afin d'évaluer le schéma organisationnel défini au titre du PEDT 2014-2015

A noter que les écoles privées n'étant pas assujetties à l'obligation d'application des décrets sus mentionnés, les deux écoles ploemeuroises concernées avaient fait le choix de rester à la semaine de 4 jours d'écoles pour l'année scolaire 2014-2015. Cependant, les enseignants et représentants de parents d'élèves de ces établissements ont été invités à participer au processus de concertation souhaité par la ville au même titre que le reste des partenaires éducatifs.

Un comité de pilotage (Copil) a dès lors été créé et s'est réuni de la façon suivante :

1^{ère} Copil le 16/10/2014 : Premiers retours sur la mise en place de la réforme

Mise en place d'outils d'évaluation (questionnaires, ateliers...)

Novembre 2014 : Diffusion et traitement d'un questionnaire

Atelier participatif le 04/12/14 : Définition co-construite du Temps d'Activité Périscolaire (TAP)

2^{ème} Copil le 15/12/2014 : Synthèse de l'évaluation

Définition des objectifs du Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Proposition de scénarii d'organisation

3^{ème} réunion le 26/01/15 : Analyse avantages / inconvénients des scénarii proposés

Présentation d'un scénario de synthèse pour avis du Copil

3^{ème} réunion le 23/03/15 : Validation du scénario final à intégrer au PEDT

Réflexion sur les futurs outils d'évaluation

2.2 Objectifs éducatifs partagés par les partenaires :

- Réfléchir à la place de l'enfant et du jeune au sein de la collectivité
- Assurer un vrai « parcours éducatif » à l'enfant en créant des ponts entre les temps scolaires et périscolaires.
- Permettre l'accès pour tous aux loisirs, pratiques culturelles, scientifiques, sportives
- Favoriser une appropriation du territoire en développant une identité culturelle notamment en « mêlant » les générations
- Développer l'ouverture aux autres en encourageant les échanges (locaux, intercommunaux voire internationaux)
- Permettre l'intégration par le sport, la culture ou bien encore le monde associatif

Les fondamentaux issus de la démarche d'évaluation et de concertation :

- Placer l'intérêt de l'enfant au cœur du PEDT
- Allonger la matinée scolaire
- Supprimer les TAP sur la pause méridienne
- Limiter l'enchaînement des activités, permettre des temps de respiration
- Tendre vers une régularité des bornes horaires
- Prendre en compte les spécificités des maternelles et élémentaires
- Favoriser la mise en place de vrais parcours éducatifs (en lien avec les projets d'école)

Dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT, les effets attendus sont les suivants :

- Diminution de la fatigue de l'enfant
- Transmission des savoirs, actions collectives et intergénérationnelles
- Continuité en termes de suivi éducatif

2.3 Schéma organisationnel pour la rentrée de septembre 2015 :

Maternelles

lundi mardi jeudi vendredi	07h30 - 08h30 APS	08h30-12h00 CLASSE	12h00-14h15 * PAUSE MERIDIENNE	14h15 - 16h00 CLASSE	16h00 - 19h00 APS
-------------------------------------	----------------------	-----------------------	--------------------------------------	-------------------------	----------------------

* avec mise en place d'activités adaptées au rythme de l'enfant

mercredi	07h30 - 08h00 APS	09h00-12h00 CLASSE	12h00 - 19h00 ALSH
----------	----------------------	-----------------------	-----------------------

Elémentaires

2 Jours	07h30 - 08h30 APS	08h30-12h00 CLASSE	12h00-14h15 * PAUSE MERIDIENNE	14h15-16h00 CLASSE	16h00 - 16h15 TRANSITION	16h15-17h30 TAP	17h30 - 19h00 APS
---------	----------------------	-----------------------	--------------------------------------	-----------------------	-----------------------------	--------------------	----------------------

2 Jours	07h30 - 08h30 APS	08h30-12h00 CLASSE	12h00-14h15 * PAUSE MERIDIENNE	14h15-16h00 CLASSE	16h00-16h15 TRANSITION	16h15-19h00 APS
---------	----------------------	-----------------------	--------------------------------------	-----------------------	---------------------------	--------------------

* avec mise en place d'activités adaptées au rythme de l'enfant

mercredi	07h30 - 08h00 APS	08h00-12h00 CLASSE	12h00-12h30 APS	12h00 - 19h00 ALSH
----------	----------------------	-----------------------	--------------------	-----------------------

Cas des écoles primaires privées du territoire :

La mise en place de nouveaux rythmes scolaires dans les écoles primaires n'est pas obligatoire dans l'enseignement privé.

Par le biais d'une participation active aux travaux du comité de pilotage installé à cet effet en octobre 2014, tant la municipalité que les écoles privées ploemeuroises ont œuvré à la définition d'une organisation des horaires de classe permettant une application uniforme de la semaine de quatre jours et demi sur l'ensemble des écoles du territoire.

Néanmoins, les contraintes inhérentes aux écoles privées ploemeuroises et à la collectivité n'ont pas permis d'aboutir à une modification de l'organisation de la semaine d'école dans l'enseignement primaire privé qui soit bénéfique pour les enfants scolarisés dans les établissements concernés.

Cependant, et afin de permettre aux enfants des écoles privées ploemeuroises de pouvoir bénéficier de conditions propices à leur épanouissement notamment sur les temps péri ou extrascolaire, le maintien du service municipal d'accueil de loisirs sans hébergement le mercredi matin (et après-midi) pour l'année scolaire 2015 – 2016 a été acté.

2.4 Activités proposées dans le cadre du PEDT :

Dans le cadre du PEDT, nous travaillons d'abord sur la continuité éducative et la mise en cohérence de la journée de l'enfant.

A cet effet, des rencontres de l'ensemble des acteurs éducatifs ont lieu école par école pour faire émerger des projets de contenus à partir des ressources/spécificités locales. Dans cette optique la ville a décidé de désigner un référent périscolaire permanent par école qui constitue un lien privilégié tant vers l'équipe d'enseignement que les parents et/ou intervenants extérieurs.

Ces rencontres ont pour objet de :

- Faire se connaître les différents acteurs éducatifs
- Mettre en lumière les projets pédagogiques des écoles mais aussi ceux des accueils périscolaires
- Travailler à une meilleure coordination de la journée de l'enfant

Les TAP sont alors :

- Articulés avec les projets d'activités périscolaires et extra scolaires
- En lien avec les projets des écoles : tri des déchets, bio diversité, écocitoyenneté, culture maritime, bretonne...
- Des temps de respiration, de découverte, d'initiation et non d'apprentissage dans la journée de l'enfant
- Non obligatoires, les parents choisissant d'y inscrire ou non leurs enfants
- Composés en parcours éducatifs proposés de vacances à vacances
- Des temps où l'enfant choisit son activité
- Adaptés à l'âge des enfants. Ils peuvent se faire par tranches d'âge ou, selon les activités, avec des publics mixés
- Gratuits sur inscription préalable

Exemples d'activités mises en place sous forme d'ateliers et de parcours éducatifs :

- Atelier « Enfants et Jeunes dans la Ville » (thème 2015 autour de la santé)
- Activités sportives

- Relaxation
- Eveil Musical
 - Balades découverte dans l'environnement proche : au fil des saisons, ornithologie...
- Atelier d'approche artistique
- Jeux : de société, de cour, coopératifs, grands jeux...
- Expression : Participation au petit journal « Coz Tout Jour », correspondance avec d'autres écoles
- Autour de l'outil numérique : Coz tout jour, passerelles entre les écoles, webradio, sensibilisation aux réseaux sociaux...
- En lien avec le développement durable : jardin (jardins partagés de la ville, potager des écoles...), recyclage des déchets, inventaires des animaux de la cour...
- ...

2.5 Les ressources mobilisées

- Les locaux au sein des écoles (en fonction de la configuration des écoles avec a minima l'espace d'APS, la bibliothèque, la salle polyvalente...)
- Des structures municipales (installations sportives, **espace culturel**...)
- Moyens humains : redéploiement à l'intérieur des personnels, implication des bénévoles ponctuellement sur certains projets. Les bénévoles qui interviendront sur les temps ne seront pas comptabilisés dans l'effectif d'encadrement, les enfants restant sous la responsabilité du personnel municipal. Interventions possibles d'acteurs associatifs en fonction des projets.

III MODALITES PRATIQUES DU PEDT

3.1 Périodes de la journée /semaine concernées par le PEDT

- Lundi, Mardi, Jeudi vendredi de 07h00 / 19h00 en période scolaire :
 APS (matin et soir), classe, pause méridienne et TAP
- Mercredi : APS, classe, pause méridienne et ALSH
- Samedi de 14h00 à 18h00 : ouverture de la maison des jeunes
- Vacances : ALSH, passeport, MJ, camps

3.2 Modalités de fonctionnement des structures municipales pour l'année scolaire 2015-2016 :

- Le Pré en Bulles

- Les ALSH périscolaires

Horaires :

	matin	midi	soir
Lundi, Jeudi,	7h30 – 8h30		16h – 19h
Mardi, vendredi	07h30 – 08h30		
Mercredi	7h30 – 9h00	12h – 12h30	-

Chaque école a un accueil périscolaire déclaré sur les temps du matin, du midi et du soir.

La facturation de l'accueil périscolaire s'effectue à la demi-heure et est modulée en fonction du quotient familial selon la grille tarifaire suivante :

Quotient	Tarif à la demi-heure
B	0.28 €
C	0.30 €
D	0.33 €
E	0.47 €
F	0.54 €
G	0.56 €
H	0.59 €
I (extérieur)	0.65 €

Les ALSH extrascolaires :

Concernant les élèves scolarisés dans le primaire, 3 ALSH seront proposés les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires :

- ALSH la Châtaigneraie, 3/6 ans
- ALSH M. Pagnol / Cruguellic, 6/12 ans

Le mercredi les enfants qui mangent à l'ALSH seront conduits par les équipes de la Ville à l'accueil de loisirs. Un circuit de ramassage sera mis en place pour les écoles excentrées. Les enfants qui mangeront le mercredi midi resteront l'après-midi sur l'accueil.

La tarification est modulée en fonction du quotient familial. Elle se fait à la demi-journée ou à la journée, avec ou sans repas, selon la grille suivante :

	Tarif ½ journée sans repas	Tarif journée sans repas
Quotient BCD	4.48 €	8.96 €
Quotient E	5.00 €	10.00 €
Quotient F	5.45 €	10.90 €
Quotient G	5.90 €	11.80 €
Quotient H	6.02 €	12.04 €
Quotient I (ext)	6.52 €	13.04 €

ALSH Passeport, 10/15 ans :

La tarification est modulée en fonction du quotient familial. Elle se fait par un système de forfait semaine ou 10 mercredis après-midi, selon la grille suivante :

La semaine ou 10 mercredis	Tarif 2014-2015
Quotient BCD	21.90
Quotient E	24.20
Quotient F	26.65
Quotient G	29.00
Quotient H	29.55
Quotient I (ext)	31.45

Maison des jeunes :

Une participation annuelle de 10 € est demandée pour avoir accès aux ateliers d'initiation artistique et temps d'accueil informel. Une tarification supplémentaire et modulée en fonction du quotient familial est demandée selon les activités de type sorties, soirée, repas festifs...

Par activités	Tarif 2014-2015 (en €)
Quotient BCD	1.65
Quotient E	2.25
Quotient F	2.45
Quotient G	2.85
Quotient H	2.85
Quotient I (ext)	3.10

Point Information Jeunesse

L'accès à ce service est gratuit.

3.3 – Durée du PEDT

Le présent PEDT est formalisé pour un an. Une évaluation sera mise en place pour vérifier sa pertinence et effectuer d'éventuels aménagements nécessaires à la rentrée de septembre 2016.

3.4 - Demande de dérogation pour le taux d'encadrement des TAP

Afin d'encadrer les TAP nous demandons une dérogation pour un taux d'encadrement de :

- 1 animateur pour 18 enfants en élémentaire
- 1 animateur pour 14 enfants en maternelle

La formation du personnel, l'encadrement habituel, le cadre du PEDT et la mise en œuvre de projet pédagogique sur la pause méridienne depuis plusieurs années permettent la mise en place des TAP de qualité.

IV MISE EN ŒUVRE

5.1 Démarche de concertation

- Une volonté politique d'associer la population aux réflexions en cours sur le territoire.
- Une implication constante des différents acteurs éducatifs réunis au sein d'un comité de pilotage.
- Des questionnaires adressés aux enfants, parents, enseignants, agents municipaux pour évaluer précisément l'impact du précédent schéma organisationnel.
- La parole des enfants recueillie au même titre que celle des adultes (ateliers, murs d'expression. .).
- L'avis des conseils d'école pris en compte en mars 2015 avant formalisation finale du PEDT.
- La volonté de pérenniser le comité de pilotage au-delà de la simple modification du schéma organisationnel.

5.2 Formation des équipes

Le renforcement de la pause méridienne travaillé depuis plusieurs années a encore pris de l'ampleur à l'occasion de la mise en œuvre de la réforme. L'allongement de cette pause méridienne a été retravaillé en 2013-2014 école par école lors de temps de formation avec l'ensemble des agents municipaux présents auprès des enfants : agents d'office, ATSEM, animateurs...

Chacun des acteurs a ainsi pu s'impliquer lors de ce processus de construction collective afin de mieux prendre en compte les besoins de l'enfant tant au niveau du temps de repas que des temps d'animations (péri et extrascolaire).

Des réunions mensuelles regroupant l'ensemble des animateurs intervenant dans les écoles municipales publiques constituent également autant d'occasions pour développer les compétences, tendre vers une culture commune et tenter de solutionner collectivement des problématiques / difficultés collectives ou individuelles

Le travail sur la continuité éducative et sur les temps de transition en lien également avec les équipes enseignantes est également évoqué lors de ces réunions d'équipe.

Le plan de formation des agents doit également permettre de renforcer progressivement les compétences des équipes notamment concernant :

- La connaissance des caractéristiques des publics accueillis
- La coordination des différents temps et le lien avec les acteurs multiples
- L'aménagement des espaces
- L'organisation d'activités courtes
- L'animation d'activités spécifiques (relaxation...)

5.3 Partenaires du projet

- Partenaires institutionnels: Education nationale, DDCS, CAF, services de la ville (culturel, sports...) ;
- structures éducatives : Ensemble des écoles du territoire, Maison de la petite enfance, Collèges, IME de Kerdiret ; IEM Ar men de Kerpape
- Partenaires associatifs : associations locales des champs sportifs, culturels... avec une représentation OMS et OMVAP, associations de parents d'élèves...

5.4 Pilotage du projet

Début 2014 ont été mis en place au sein des écoles des groupes de pilotage composés de : représentants des enseignants, représentants de parents d'élèves, animateurs et cadres de la direction Education Enfance Jeunesse

A la rentrée 2014 un groupe de pilotage coordonné par l'adjointe au Maire déléguée à l'Education et à la réforme des rythmes scolaires a de plus été mis en place : celui-ci est composé de la façon suivante :

- ☒ Elus référents
- ☒ Représentants de parents d'élève
- ☒ Représentants des enseignants

- Inspecteur de l'Education Nationale
- Représentants des services de la ville
- Représentants OMS et OMVAP
- Représentants DDCS et CAF

Fin Mars 2015, et après l'avis consultatif des conseils d'école sur le schéma organisationnel envisagé, ce comité de pilotage a été réuni afin de valider le scénario devant être mis en place à la rentrée de septembre 2015.

Ce scénario a fait l'objet d'une validation par la municipalité afin d'être formalisée dans ce PEDT.

5.5 Evaluation

Dans le cadre de la pérennisation recherchée du comité de pilotage, une des missions centrales sera de veiller à évaluer le PEDT : le comité de pilotage de Mars 2015, outre le fait de valider la nouvelle organisation hebdomadaire, avait notamment pour objectif de réfléchir la mise en place de nouveaux outils d'évaluations.

Les critères évalués pourront être les suivants :

thématique	critères	indicateurs
Organisation	-Pertinence des horaires - équité sur l'ensemble du territoire - amélioration de l'organisation de la pause méridienne	-nombre de retours positifs des parents - nombre de retours positifs des enseignants - nombre de retours positifs des équipes municipales - répartition des réponses de satisfaction égales sur l'ensemble des écoles -plus de temps pour les enfants pour manger - plus de disponibilité des adultes sur la pause méridienne - départ en sieste plus tôt pour les petits
Contenu des temps périscolaires	-Intérêt des enfants pour les activités -Variétés des thématiques -Construction de parcours éducatifs cohérents	-nombre d'enfants participant aux TAP et évolution au long de l'année - nombre d'enfants et de parents satisfaits des TAP - choix par les enfants des activités et

	- choix des enfants - lien entre les différents temps péri/extra et scolaires - qualité des animations - développement de l'activité APS du soir	- propositions d'activités variées émanant de plus en plus d'eux. - fréquentation de l'APS du soir et évolution - implication des parents et des associations sur les temps périscolaires
Continuité éducative	- Transitions entre les différents temps - place des animateurs référents - intégration des enfants en situation de handicap sur l'ensemble des temps (péri) scolaire	- développement du travail sur les temps de transition - présence des animateurs référents comme intermédiaire entre l'école et les familles - lecture partagée des projets pédagogiques proposés par les différents acteurs éducatifs - ponts réels entre les projets pédagogiques - présence des enfants en situation de handicap sur les différents temps
Effets de la réforme sur les enfants	- fatigue - concentration - intérêt - développement des centres d'intérêt - apprentissage	- faible taux d'absentéisme le mercredi - implication des enfants dans les projets - retour des enseignants positifs en termes de vie de classe - amélioration des résultats scolaires
Impact sur les familles	- modification de l'organisation des familles possibles - impact financier	- pas de hausse de la fréquentation des APS le soir ni de l'ALSH le mercredi - majoritairement pas de hausse des coûts pour les familles
Impact pour la collectivité	- impact financier - impact organisationnel - impact sur les structures sportives et culturelles - impact qualitatif	- coût égal au prévisionnel - mise en œuvre des nouveaux emplois du temps sans difficulté - accès facilité aux structures sportives et culturelles pour les APS du soir - meilleures conditions de travail (agents)
Impact pour les associations	- place des associations dans le projet - implication des associations sur les temps périscolaires	- réorganisation des grilles d'activité possible - nombre constant d'adhérents jeunes dans les associations - nombre d'associations étant intervenues sur les temps périscolaires, et nombre d'interventions respectives

Plusieurs outils d'évaluations pourront ici être mis en œuvre :

- Observations ;
- Questionnaires

- Temps d'évaluation proposés aux enfants ;
- Temps de travail des équipes éducatives ;
- Rencontres du groupe de pilotage ;
- Evaluation menée par un tiers

Ce travail d'évaluation croisera des observations / enquêtes de terrain avec des points de vue d'acteurs directement impliqués dans la mise en œuvre de cette nouvelle organisation. Un comparatif avec des retours d'expérience de collectivité de l'agglomération ou d'enquêtes au niveau national pourront également alimenter les réflexions sur cette thématique.